

FO signera l'Accord de l'extension GPEC GSC*

- La Direction avait envisagé l'extension de l'Accord GPEC GSC, nous y sommes !
- Celui-ci sera donc actif jusqu'au 31 août 2021, comme les volets EMB, IAB et France Opérations (dernières entrées dans le dispositif avant le 1^{er} août 2021)
- La philosophie de l'avenant reste la même.

Impact sur le nombre de tickets et de recrutements

Ajout de 12 tickets dans chacun des volets, à savoir :

- GSC Europe + 12 tickets supplémentaires + un reliquat de 5 → 17 tickets
- GSC Achats + 12 tickets supplémentaires + un reliquat de 8 → 20 tickets
- GSC Fonctions Centrales + 12 tickets supplémentaires, pas de reliquat → 12 tickets

Même si cela peut paraître faible, nous restons sur un taux de remplacement de 33 % des départs, ce qui est bien supérieur (presque le double) au taux habituel des départs « naturels » !

Ajout de 4 recrutements externes dans chacune des fonctions en supplément des 32 initialement prévus. Ces embauches externes devront être réalisées au plus tard au 28 février 2022 : nous avons revendiqué un lissage de ces recrutements et l'accélération du processus.

Les revendications satisfaites : prime et plus de délai pour les rachats de trimestres

- **FO** a revendiqué une prime de **15 000 €** pour les volontaires à un congé mobilité, dite « **prime temporaire d'adhésion** » que la Direction a accepté, mais en bénéficieront seulement les dossiers signés entre le 2 avril et le 1^{er} juin 2021.
- Après beaucoup d'échanges, la Direction s'est montrée favorable à un délai supplémentaire pour le rachat de trimestres (les délais CARSAT sont longs).

Modalités :

- Avoir effectué les démarches auprès du cabinet d'assistance et finalisé le dossier avant le 15 avril 2021
- Déposer ce dossier de rachat au plus tard le 6 mai 2021
- Obtenir de la CARSAT l'accord de rachat avant le 15 juin pour un départ au 1^{er} juillet
- Pour les salariés ayant effectué les démarches dans les délais mais toujours en attente d'un accord de l'administration, la Commission paritaire de suivi donnera, après analyse et vérification du bon respect du processus, la possibilité d'un délai supplémentaire pouvant aller jusqu'au 31 décembre maximum. Pendant cette période le(a) salarié(e) continue d'assurer la tenue de son poste actuel.

Le cumul pass retraite et rachat de trimestre ne sera pas possible

FO a revendiqué la possibilité de cumuler le PASS retraite et le rachat de trimestres comme cela a pu être fait par ailleurs : comme pour la GPEC Industrial Automation, refus de la Direction car les paramètres de temps n'en donnent pas la possibilité.

Des revendications en suspens

FO a fortement suggéré :

- Des possibilités de transferts entre périmètres selon les volumes de recrutements non effectués.
- Un allongement des recrutements à fin 2022 pour prendre en compte les alternants 2022 !

Pas de refus de la Direction. Ces éléments seront discutés en temps voulu au sein de la Commission de suivi.

* Hors usines et centres de distribution

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre équipe locale **FO**

